

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Absents : 2

Exclus : 0

**OBJET** : Décision  
modificative n°1

**Ouvertures de crédits –  
Budget Assainissement**

**N°2023-44**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

**SEANCE DU 30 octobre deux mil vingt-trois**

**Date de convocation** : 24 octobre 2023

**Date d'affichage** : 24 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **30 octobre** à **20 h 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

**Présents** : PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

**Absents Excusés** : Mme BOBAND Céline, M. HOWSE Willy,

**Secrétaire de séance** : Mme KLEIN Aurélie,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits pour la mise en séparatif du chemin de la vigne et la réhabilitation du réseau d'assainissement sont insuffisants et doivent être augmentés. Il convient également de prendre en compte l'attribution de la subvention de l'agence de l'Eau pour les travaux de mise en séparatif du chemin de la Vigne. De ce fait, il est nécessaire d'effectuer les différentes ouvertures de crédits.

Le maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

Article / Chapitre/ Op	DESIGNATION	OUVERTURES DE CREDITS			
		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2315/23 Op 27	Inst. Mat. et outil. Technique Trx mise en séparatif du chemin de la vigne			15 000,00	
2315/23 Op 24	Inst. Mat. et outil. Technique Trx réhabilitation réseau assainissement			30 156,00	
2315/23 Op 28	Inst. Mat. et outil. Technique Réhabilitation lagune			- 20 000,00	
131/13 Op 27	Subventions d'équipement Trx Mise en séparatif du chemin de la vigne				25 156,00

Accusé de réception en préfecture  
001-210103255-20231030-delib2023-44-DE  
Date de télétransmission : 31/10/2023  
Date de réception préfecture : 31/10/2023

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, les ouvertures de crédits indiqués ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la télétransmission en  
Préfecture le **31 octobre 2023**

Publication le **2 novembre 2023**  
Le Maire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme  
**Le Maire**

Pascal PAIN



delib2023-44